FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-573 DU 28 DECEMBRE 2001

Mettant fin au détachement de Monsieur William ALYKO, magistrat, précédemment conseiller à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication à titre de régularisation.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise ;

Vu la loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents Permanents de l'Etat ;

Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

Sur proposition du garde des sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 27 août 2001 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2001 ;

Article 2 : La pension de réversion des ayants cause sera liquidée conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : La carte d'identité militaire, le livret et les extraits sanitaires ainsi que le paquetage de l'intéressé seront reversés aux structures compétentes.

Article 4 : Le Ministre d'Etat, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé
de la Défense Nationale,

Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Abdoulaye BIO TCHANE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MDN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.-